

## Si vous avez été placé en isolement préventif dans un pénitencier fédéral, vous avez peut-être le droit de recevoir de l'argent.

[www.IsolementRecoursCollectifFederal.ca](http://www.IsolementRecoursCollectifFederal.ca)

### DE QUOI S'AGIT-IL?

Le gouvernement canadien a violé les droits des détenu.es placé.es en isolement préventif dans les pénitenciers fédéraux, comme l'ont jugé les tribunaux de l'Ontario et du Québec dans trois actions collectives distinctes, *Brazeau c. Canada*, *Reddock c. Canada* et *Gallone c. Canada*. Les tribunaux ont accordé une somme forfaitaire d'environ **28 millions de dollars** qui sera divisée également entre les réclamants admissibles. Tous les membres des groupes peuvent également réclamer des sommes supplémentaires en suivant le processus expliqué ci-dessous.

### QUI PEUT SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION?

Vous pouvez soumettre un formulaire de réclamation si tous les faits énumérés dans l'**option A** OU l'**option B** s'appliquent à vous :

<b>Option A</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Vous avez été placé.e en isolement préventif dans un pénitencier fédéral au Canada.</li><li>✓ pendant <b>16 jours consécutifs ou plus</b></li><li>✓ <b>APRÈS le</b> 3 mars 2011.</li></ul>	<b><u>OU</u></b>	<b>Option B</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Vous avez été placé.e en isolement préventif dans un pénitencier fédéral au Canada.</li><li>✓ Pour <b>n'importe quelle durée</b></li><li>✓ <b>APRÈS le</b> 20 juillet 2009</li><li>✓ <b>ET</b> un médecin vous a diagnostiqué un trouble de santé mentale ou un trouble de la personnalité limite avant ou pendant votre incarcération <u>ET</u> vous avez souffert gravement de votre trouble de santé mentale et l'avez signalé au Service correctionnel du Canada (SCC).<sup>1</sup></li></ul>
--	------------------	---

Tous les placements à l'isolement administratif comptent, même s'ils ont été enregistrés comme « volontaires ».

### COMMENT RÉCLAMER?

Vous devez remplir entièrement le formulaire de réclamation approuvé par le tribunal. Pour obtenir un formulaire de réclamation, vous avez trois (3) possibilités :

1	2	3
Si vous êtes actuellement incarcéré.e ou sous la surveillance du SCC, ce dernier vous remettra le formulaire de réclamation accompagné d'une enveloppe de retour prépayée.	<b>RÉCLAMEZ EN LIGNE</b> ou téléchargez et imprimez le formulaire de réclamation en allant sur le site Web : <a href="http://www.IsolementRecoursCollectifFederal.ca">www.IsolementRecoursCollectifFederal.ca</a> <b>Courriel :</b> <a href="mailto:info@IsolementRecoursCollectifFederal.ca">info@IsolementRecoursCollectifFederal.ca</a>	Écrivez ou appelez pour demander un formulaire de réclamation. <b>L'Administrateur des réclamations pour les dossiers Reddock, Brazeau et Gallone</b> <b>B.P. 507 STN B</b> <b>Ottawa ON K1P 5P6</b> <b>Numéro sans-frais : 1-833-871-5354</b>

### Y A-T-IL UNE DATE LIMITE POUR SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION?

Oui! Toutes les réclamations doivent être reçues par l'Administrateur, **AU PLUS TARD LE 7 SEPTEMBRE 2022**. Si un formulaire de réclamation sur papier est utilisé, le cachet de la poste sur l'enveloppe sera considéré comme le jour où le formulaire de réclamation a été soumis à l'Administrateur des réclamations.

<sup>1</sup> Certaines exceptions peuvent s'appliquer.

## QUELLES SONT MES OPTIONS?

<b>Réclamer</b>	Si vous voulez recevoir de l'argent, vous <b>DEVEZ SOUMETTRE</b> un formulaire de réclamation à l'Administrateur <b>AU PLUS TARD LE 7 SEPTEMBRE 2022</b> .
<b>Ne rien faire</b>	Si vous <b>ne réclamez pas</b> , vous <b>ne recevrez pas d'argent</b> et vous perdrez votre droit de recevoir de l'argent à l'avenir.
<b>Demander de s'exclure</b>	<p>Les tribunaux avaient déjà accordé une période initiale pour s'exclure des actions collectives. Cette période est expirée.</p> <p>Toutefois, si vous ne voulez pas faire partie de ces actions collectives, vous pourriez avoir le droit de vous exclure si votre premier placement en isolement préventif a eu lieu <b>après le 12 décembre 2016 et si vous n'avez jamais eu l'occasion de vous exclure</b>.</p> <p>Pour vous exclure, l'administrateur des réclamations doit recevoir une lettre signée et datée indiquant clairement votre souhait de vous exclure, <b>AU PLUS TARD LE 7 OCTOBRE 2021</b>.</p> <p><b>Lorsque vous vous excluez, vous perdez votre droit de recevoir toute somme d'argent provenant de ces actions collectives.</b></p> <p><a href="#">CLIQUEZ ICI</a> pour obtenir de plus amples renseignements.</p>

Cet avis a été approuvé par les tribunaux.